



L'AMAP QUI RAMÈNE SA FRAISE

Pont-Rousseau - 44 400 REZÉ

<http://app.cagette.net/group/5385>

amapqrsf@gmail.com

Distribution le lundi au 40 rue Jean Jaurès de 18:00 à 19:15

BULLETIN D'ADHÉSION à l'AMAP QRSF

Adhésion valable par tacite reconduction les années suivantes sous réserve de paiement de la cotisation annuelle

NOM :

NOM :

PRÉNOM :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

MAIL :

ADRESSE DU FOYER :

Montant cotisation : 10 € (proposé) / € (libre)

Cotisation reprécisée chaque année en AG

helloasso (Préférence <https://www.helloasso.com/associations/amap-qui-ramene-sa-fraise/adhesions/adhesion-2022-amap-qrsf>)

virement bancaire (RIB AMAP QRSF)

chèque (à l'ordre de L'AMAP Qui Ramène Sa Fraise) **espèces** (si besoin)

Après envoi du bulletin d'adhésion et paiement de la cotisation annuelle, vous pourrez souscrire un ou des contrat(s) avec les différent.e.s producteur.rice.s par l'intermédiaire des référent.e.s.

Les **contrats** que propose l'AMAP QRSF sont téléchargeables sous cagette.net, notamment : Légumes // Viande Bovine // Œufs & Poulet // Pains & brioche // Champignons // Poisson // Miel & pain d'épices // ...

Engagements / Droits à l'image / RGPD / Permanences - cochez les cases

J'adhère aux principes de la **Charte des AMAP** adoptée en 2014 par le MIRAMAP, animateur du réseau : (extraits annexés, charte sous Cagette ou <https://www.amap44.org/charte-nationale/>)

J'autorise L'AMAP QRSF à diffuser mon **numéro de téléphone** sur une liste à usage interne, en cas de besoin (appel des retardataires notamment) **Je n'autorise pas**

J'autorise L'AMAP QRSF à diffuser des photos sur lesquelles moi-même ou une personne de mon foyer apparaît, dans les journaux, le bulletin de la Ville, les réseaux sociaux ou autres outils Internet **Je n'autorise pas**

J'autorise L'AMAP QRSF à utiliser mon portrait et celui de mon conjoint ou de ma conjointe pour réaliser un trombinoscope à usage interne **Je n'autorise pas**

Je m'engage à effectuer **deux à trois permanences par an** pour assurer la distribution des légumes et autres produits, même si je n'ai pas de contrat légumes : présence **à partir de 17:45** le lundi de distribution, jusqu'au rangement et nettoyage des lieux.

Date :

À :

Signature :

CHARTRE DES AMAP - Extraits

Document de référence définissant les valeurs, les principes et les engagements des AMAP. Le 15 Mars 2014, la révision¹ de la Charte des AMAP a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale du **MIRAMAP**. (Intégralité de la Charte de 2014 sous Cagette et ici : http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-3.pdf)

Fondements des AMAP

Une AMAP est une **Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne** ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des **fermes de proximité** dans une logique d'**agriculture durable**, c'est-à-dire une **agriculture paysanne**, socialement équitable et écologiquement saine.

Il s'agit aussi de permettre à des consommateurs d'acheter à un **prix juste** des produits d'alimentation de **qualité**, en étant informés de leur **origine** et de la **façon dont ils ont été produits**, et de participer activement à la sauvegarde et au développement de l'activité agricole locale dans le respect d'un développement durable.

Un partenariat s'établit entre un groupe de consommateurs et un agriculteur de proximité. Il se formalise par un **contrat** dans lequel chaque consommateur achète en début de saison une part de la production qui lui est livrée périodiquement à un coût constant. Le producteur s'engage à fournir des **produits de qualité** dans le respect de la charte des AMAP.

Valeurs des AMAP

Les AMAP font référence aux valeurs d'équité, de proximité, de transparence, de solidarité, de convivialité, de qualité et d'écologie.

Les AMAP portent les valeurs suivantes :

- ❖ Équité : un commerce équitable
- ❖ Proximité : un commerce de proximité en vente directe
- ❖ Transparence : transparence dans les actes d'achat, de production, de transformation et de vente des produits agricoles
- ❖ Solidarité : solidarité économique et financière avec les producteurs, solidarité entre consommateurs
- ❖ Convivialité : convivialité dans les échanges, les liens sociaux
- ❖ Qualité : qualité des produits distribués
- ❖ Écologie : respect de l'environnement

Les engagements des producteurs

- ✓ Un engagement **économique** : fourniture périodique de produits frais, sains et diversifiés ; distribution du surplus de production ; mise en oeuvre des moyens de production visant à assurer la distribution régulière de leurs produits
- ✓ Un engagement **éthique** : respect de la charte des AMAP à travers un contrat d'engagement fixé entre les producteurs et les consommateurs, transparence sur la vie de la ferme.
- ✓ Un engagement **social** : présence sur le lieu de distribution, création de liens avec les consommateurs, pédagogie concernant le travail de la ferme, organisation des visites de ferme, prise en compte des remarques des amapiens.

Les engagements des consommateurs

- ✓ Un engagement **financier** : achat à l'avance d'une partie de la récolte du producteur sur une période donnée à un coût équitable.
- ✓ Un engagement **économique** : partage avec l'agriculteur des risques liés à son activité (intempéries, parasites...).
- ✓ Un engagement **éthique** : respect de la charte des AMAP.
- ✓ Un engagement **associatif** : participation à la vie de l'AMAP (distribution, communication, animation...) ; respect des modes de fonctionnement de l'AMAP (venir chercher son panier dans les créneaux horaires spécifiés...).

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP respectent et font vivre **5 principes fondamentaux**. Cette charte représente la vision politique de l'agriculture que défendent les AMAP. Les notions de **souveraineté alimentaire, co-producteurs, éducation populaire, évaluation participative, agro-écologie, rupture avec l'agro-chimie** et l'appropriation mercantile du vivant, **défense des semences paysannes, invitation à disséminer "l'esprit AMAP"**, marquent un saut remarquable par rapport à la première charte de 2003 tout en restant fidèle à l'orientation qu'elle a donnée [MIRAMAP].

¹Le réseau régional Alliance Provence, premier réseau d'AMAP créé en France en 2001 est devenu une section de l'association MIRAMAP - Mouvement Inter-Régional d'AMAP. La charte d'ALLIANCE PROVENCE sur les AMAP date de 2003. Retrouvez l'intégralité de la Charte de 2014 sous Cagette et ici : http://miramap.org/IMG/pdf/charte_des_amap_mars_2014-3.pdf